



MAUCHAMPS

République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

Salle des fêtes

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à vingt heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thomas GONSARD, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nicole DIARD, Véronique CHEVALIER, Christelle GRIMA, Morgan LARCHER, Soizic LARCHER, Roselyne PERENNOU et Messieurs Jackie BURON, Dominique FEVRIER, Thomas GONSARD, Patrick NEGRE, Fidel REYES.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Madame Christelle GRIMA.

Conseillers en exercice : 11 – Présents : 11 – Votants : 11.

L'ordre du jour était le suivant :

Preamble :

Après vérification du quorum, M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout de 3 points supplémentaires :

- détermination des membres des commissions de la communauté de communes (suite à la modification des commissions par l'EPCI)
- logiciel de gestion de mairie
- salle des fêtes (à retirer donc de la rubrique questions diverses)



MAUCHAMPS

République Française

1/ APPROBATION des deux précédents CR

L'ensemble des membres présents approuvent les comptes rendus des deux précédents conseils municipaux du 23 et 29 mai 2020.

2/ CR des délégations assurées et actualités des commissions

M. Le Maire indique que toutes les commissions n'ont pas encore commencé à se réunir et que l'équipe municipale est encore dans une phase de découverte, de mise en place et de gestion de l'urgence.

Maire	<ul style="list-style-type: none">● 2 conseils communautaires : l'un pour le vote du budget et des taxes (création taxe foncière EPCI à 1%) et l'autre pour l'élection du Président et VP● Pas encore de réunion sur la commission urbanisme● Avancée sur le projet extension de la base : enquête publique, réflexion sur la restauration des mares, étude des textes de lois sur la propriété des chemins communaux● Blocage de l'autorisation de raccordement pour le lotissement de la Guérinière car les travaux prévus ne sont pas conformes aux attentes communales et intercommunales.● Lotissement Rue St Eloi : démolition d'un petit bâtiment comme prévu dans le PA mais les PC déposés sont revenus incomplets ce qui va laisser le temps de travailler à l'amélioration du projet● réception du PA rue de la Guérinière (Mme Maryse BERNARD) : l'entente sur des parcelles de 400m² a été respectée. A l'étude par le service instructeur.● Elaboration et tirage au sort des jurés d'assises (20/07/2020)
1 ^{er} adjoint Urbanisme, finances	<ul style="list-style-type: none">● Pas de réunion de la commission finance● RDV Trésorerie, avec la présence de Mme BATAILLE : demande de modification de budget● Gestion du dossier Ecloud● Gestion du dossier d'une secrétaire qui a quitté nos services et contre qui le Maire précédent a porté plainte pour faux.● Pas de réunion de la commission gestion administrative mais un état des lieux avec grand ménage de la salle des fêtes et une réflexion commencée sur le règlement de cette salle● Création des documents administratifs obligatoires à la gestion du personnel● Mise à jour des pharmacies réalisée par S. LARCHER (à faire valider par la médecine du travail)



MAUCHAMPS

République Française

<p>2^{ème} adjoint Adjoint aux travaux et à l'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de réunion de la commission travaux ● Pas de réunion de la commission aménagement du territoire ● Organisation de l'utilisation du matériel (épareuse pour M. BON-JEMAH et broyeur pour M. MARTIN) ● Suivi et récupération du matériel en réparation ● Réunion visioconférence avec le syndicat de l'orge
<p>3^{ème} adjoint Adjoint à la sécurité, à l'environnement, et aux devoirs de mémoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de réunion de la commission environnement – cadre de vie ● Réunion de la commission devoir de mémoire le 17/06/2020 ● Rencontre avec les élus de St Sulpice de Favières et St Yon pour la gestion de la forêt : courrier des 4 maires adressés au Préfet et au SDIS ● Rencontres avec : gendarmerie, PM, DM, pompiers
<p>Commission COMMUNICATION M. Fidel Reyes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de réunion de la commission Communication ● Etude budgétaire en cours et des pistes de communication ● Etat des lieux de l'installation informatique de la mairie ● Prescription de besoins liés à nos pratiques à l'étude
<p>Commission LOISIRS-Animations Mme Roselyne PERENNOU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunion de la commission le 17/06/2020 ● Réunion avec les associations le 7/07/2020 (convention et subvention) ● Début d'organisation de la fête de la St Jean mais abandonnée suite au COVID ● Réflexion en cours sur un évènement pour rassembler les Campusiens en septembre ● festivallée 2021 : première prise de contact
<p>Commission AFFAIRES SCOLAIRES Mme Véronique CHEVALIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil d'école de la maternelle et de l'élémentaire (attention, nombre d'élèves en baisse) ● Reconduction du contrat de Mme Aurélie PICHOT (bus et garderie à Mauchamps matin et soir) ● Goûter de fin d'année à l'élémentaire + remise de livres
<p>CCAS Mme Nicole DIARD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunion du CCAS ● Nomination de 5 membres non élus : Mmes DURAND, OUVRARD, RICHER et DU PASQUIER, M. CEPEDA ● Réflexion et mise en place d'un évènement lors de la semaine bleue, sur les cadeaux de Noël, sur le suivi des aînés en cas de canicules (tableau en construction) ● Recensement des jeunes enfants et des aînés réalisés



MAUCHAMPS

République Française

Commission des impôts directs M. Thomas GONSARD	● En recherche de membres
Commission de révision des listes électorales Mme Morgan LARCHER	● Pas de réunion de cette commission pour l'instant ● En recherche de membres d'ici le 17/08

3/ MODIFICATIONS de BUDGET

M. le Maire apporte les explications suivantes :

D'une part, le budget 2020 a été voté par l'équipe précédente. Les dépenses réalisées et engagées en 2020 jusqu'à l'installation du nouveau conseil le 23 mai 2020 sont de fait imposées. Des dépenses réalisées en 2019 sont passées en 2020. Des dépenses non prévues ont été réalisées.

Depuis l'installation du nouveau conseil, des dépenses ont également évoluées : demande de poursuite en disponibilité de 6 mois supplémentaires d'un emploi de secrétariat et loi du 27 décembre 2019 sur la revalorisation des indemnités des élus.

D'autre part, un compte ne peut pas être débiteur. Les différentes lignes à l'intérieur d'un compte peuvent l'être mais pas le total du chapitre.

M. le Maire rappelle que le budget se décompose en 2 parties : FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT. Chacune de ces parties comprend une rubrique recette et une rubrique dépense qui doivent s'équilibrer.

Aujourd'hui, en fonctionnement, le compte 67 est débiteur de 840€. Cette dépense correspond à des heures supplémentaires de secrétariat réalisées lors du mandat précédent. Cela n'avait pas été budgétisé.

En investissement, le compte 21 est débiteur de 865,56€. Cette dépense correspond à l'achat d'un nettoyeur haute pression. Il n'avait pas été budgétisé.

De plus, M. la Maire précise qu'il faut anticiper :

- la baisse des recettes de liée à la non location de la salle des fêtes lors de l'épisode confinement ;
- l'augmentation des frais d'écolage suite aux mesures couteuses due au COVID-19 ;
- la diminution des recettes due à l'arrêt maladie de M. BON-DJEMAH qui n'a donc pas travaillé sur la commune de CHAUFFOUR.

Il propose donc les modifications de budget suivantes afin d'équilibrer les comptes :

- Prendre 840€ au compte 022 intitulé dépenses imprévues de fonctionnement et les allouer au compte 6718 intitulé autres charges exceptionnelles ;
- Prendre 6000€ au compte de fonctionnement 6411 intitulé Personnel titulaire et les allouer au compte de fonctionnement 6531 indemnités élus ;
- Prendre 600€ au compte de fonctionnement 6413 intitulé personnel non titulaire et les allouer au compte de fonctionnement 6531 intitulé indemnités élus ;



MAUCHAMPS

République Française

- Prendre 50€ au compte de fonctionnement 6413 intitulé personnel non titulaire et les allouer au compte de fonctionnement 6533 intitulé cotisations retraites élus ;
- Prendre 865,56€ au compte de fonctionnement 022 intitulé dépenses imprévues de fonctionnement et les allouer au compte d'investissement 2158.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ DELEGATION à l'AGENT ADMINISTRATIF

Au regard des tâches demandées à Mme Louisa BATAILLE et dans le souci d'une bonne administration locale,

Et

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

M. le Maire propose de donner à Mme Louisa BATAILLE, sous sa surveillance et sa responsabilité de Maire, délégation de signature dans une série de domaines :

- signature des documents d'état civil ;
- signature des courriers et des avis recommandés.

Cela à compter du 10 juillet 2020 et pour la durée du mandat.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.



MAUCHAMPS

République Française

5/ HORAIRES de MAIRIE ET PERMENANCE D'ETE

Dans le souci d'une bonne administration locale et d'une bonne gestion du personnel communal, M. le Maire propose de modifier les horaires de Mme Louisa BATAILLE comme suit :

- mercredi 10h-12h puis 13h-18h ;
- vendredi 9h-12h puis 13h-17h.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Dans le souci d'une bonne administration locale, M. le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie comme suit :

- mercredi 13h-18h;
- vendredi 13h-17h;
- samedi 10h-12h (Il est précisé que ce dernier créneau sera assuré par le Maire et ses adjoints).

Il précise aussi l'organisation estivale des ouvertures de mairie :

Permanence d'été : la secrétaire sera absente du 20/07 au 07/08.

La mairie sera donc fermée le 22/07, le 24/07, le 31/07.

En raison d'une enquête publique, elle sera ouverte :

- mercredi 29/07 de 9h à 12h, permanence assurée par Soizic LARCHER ;
- mercredi 5/08 de 9h à 12h, permanence assurée par Jacky BURON ;
- vendredi 7/08 de 14h à 18h, permanence assurée par Patrick NEGRE.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ DETERMINATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS DE LA CCEJR

Suite aux modifications des commissions de la CCEJR, M. le Maire indique qu'il convient d'annuler la délibération précédente à ce sujet et propose donc d'élire les représentants de la commune au sein des nouvelles commissions de la CCEJR.



MAUCHAMPS

République Française

Commission Communication

Monsieur Fidel REYES et Madame Morgan LARCHER

Commission Culture

Mesdames Soizic LARCHER et Véronique CHEVALIER

Commission Finances

Monsieur Thomas GONSARD et Madame Christelle GRIMA

Commission Petite Enfance - Enfance (au lieu de Petite Enfance / Enfance / Jeunesse)

Mesdames Véronique CHEVALIER et Morgan LARCHER

Commission Jeunesse (au lieu de inexistante)

Mesdames Véronique CHEVALIER et Morgan LARCHER

Commission Aménagement du Territoire

Messieurs Thomas GONSARD et Jacky BURON

Commission Bâtiment / voirie

Messieurs Jacky BURON et Dominique FEVRIER

Commission Maintien à domicile

Mesdames Nicole DIARD et Roselyne PERENNOU

Commission Développement Economique

Monsieur Patrick NEGRE et Madame Christelle GRIMA

Commission Gestion des déchets (au lieu de Ordures Ménagères)

Messieurs Thomas GONSARD et Fidel REYES

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : 2 membres

Monsieur Patrick NEGRE et Madame Christelle GRIMA

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.



MAUCHAMPS

République Française

7/ SYNDICATS DE GENDARMERIE

M. le Maire indique qu'il est demandé de procéder à la nomination d'un deuxième titulaire pour notre Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une gendarmerie

Il propose à ce poste, en plus de Monsieur Patrick NEGRE, Madame Véronique CHEVALIER comme membre titulaire et Mme Roselyne PERENNOU et M. Dominique FEVRIER comme membres suppléants.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire rappelle le rôle de la commission de contrôle :

Conformément à la circulaire du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales « La commission de contrôle a compétence pour :

- Statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire (art. L. 18, III et L.19, I) ;
- Contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques (art. L. 19, II). ».

En tout état de cause, elle doit se réunir entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour précédent chaque scrutin, même si une précédente réunion s'est déjà tenue plus tôt dans l'année. Toutefois, la commission de contrôle a la possibilité, selon ses besoins, de se réunir en organisant par ses propres moyens des réunions intermédiaires.

Elle est composée :

- 1 conseiller municipal de la commune
- 1 délégué de l'administration désigné par le préfet : Il convient de proposer à nos services l'identité de **deux administrés** prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle
- 1 délégué désigné par le tribunal de grande instance : Il convient de solliciter le TGI pour cette désignation.

Mme Morgan LARCHER explique qu'elle a commencé à démarcher des Capusiennes et des Campusiens et que la date limite pour constituer cette commission est fixée au 17/08.

9/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M.le Maire explique que la CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;



MAUCHAMPS

République Française

- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

À l'issue des élections municipales, les CCID doivent être renouvelées intégralement même si le maire ou les conseillers municipaux restent inchangés ou si les précédents commissaires souhaitent toujours siéger en CCID. Le renouvellement se déroule en plusieurs étapes. La première est après l'installation du conseil municipal, le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) invite le maire à proposer une liste de membres, en nombre double, répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires. Cette liste doit être établie à l'issue d'une délibération du conseil municipal.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional et départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

Au regard des membres composant la précédente commission, des volontaires présents dans la salle, M. le Maire propose 12 personnes pour les membres titulaires :

Mme BOURVEN, M. LUISETTI, M. LOPEZ, Mme LEMAIRE, M. DELIN, M. BONNET, Mme FOURGERON, Mme DURAND, M. THOMAS, Mme TROUVE, M. SENE et M. NOEL

Et 12 personnes pour les membres suppléants :

Mme BESANA, M. COLLARD, M. RICHER, M. CHEMIT, M. JABAUDON, M. CHAMPION, Mme LEDUC, Mme ORAZI, Mme CARISSETTI, M. ROUSSELET, Mme FOIRY, M. GONDAT

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ RETROCESSION DE VOIRIE

Suite aux irrégularités constatées dans les pièces du PC du lotissement de la Guérinière et du PC du lotissement de la rue St Eloi, M. le Maire propose d'annuler la délibération 08/2020 du 6 mars 2020 portant sur la rétrocession des voiries créées dans ces deux projets.

Effectivement, aucun syndicat n'a été créé comme le stipule la loi.



MAUCHAMPS

République Française

M. le Maire précise qu'un courrier à M. le Préfet avec copie à Mme la Sous-Préfète accompagnera cette délibération du conseil municipal. Il a été rédigé par Mme GRIMA puis modifié en fonction des conseils pris auprès du service instructeur de la CCEJR.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/ AIRE DE JEUX

Suite à la blessure d'une jeune Campusienne avec une vis qui dépassait et au constat de délabrement de cette aire de jeux, la décision d'interdire l'accès à l'aire de jeux a été prise.

M. le Maire propose de démonter cette structure dangereuse. M. PREVOT se propose d'aider au démontage. Cela pourrait-être un premier chantier participatif.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition de démontage. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12/ PRESENCE DES GENS DU VOYAGE

Afin d'empêcher l'accès des gens du voyage au terrain se trouvant derrière l'Eglise, M. le Maire propose de contacter les propriétaires des différentes parcelles et s'ils sont d'accord, de réaliser une tranchée – talus au frais de la commune sur toute la longueur parallèle à la rue St Eloi.

Il propose que le coût de cette action ne dépasse pas 400€ sans quoi il sera demandé au conseil municipal de statuer à nouveau.

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/ Logiciel de gestion Mairie

Mme GRIMA explique qu'aujourd'hui, le logiciel utilisé est Berger Levrault. Le prix de base est de 1700€ auquel il faut ajouter les mises à jour obligatoires payantes et les coûts liés au numéro d'appel d'aide payant.

Le changement de logiciel au profit du logiciel Cosolus apporterait :

- plus d'autonomie aux élus qui y auraient un accès direct ;
- des fonctionnalités plus diversifiées et adaptées à la taille de notre commune ;
- un gain de temps pour la secrétaire qui aura ainsi le même logiciel dans les deux mairies où elle travaille ;
- un partage des coûts de formation entre les deux mairies.



MAUCHAMPS

République Française

Concernant les tarifs, le logiciel revient à 1900€ par an tout compris (mises à jour, appels gratuits vers le centre d'aide).

Ajouté à cela, et en vue de sécuriser les données et de simplifier l'installation du réseau informatique existant en mairie et donc son coût (électricité, maintien du réseau, location du serveur), il est proposé pour 480€/an supplémentaires un hébergement à distance des données et du logiciel avec deux comptes d'accès (secrétariat / élus).

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14/ SALLE DES FETES

Mme Morgan LARCHER explique la démarche qu'elle a suivie pour la refonte du règlement de la salle des fêtes. Celui-ci étant très complet, M. le Maire propose de reporter ce vote afin d'en étudier plus en détails chaque point et pouvoir y apporter toutes les modifications nécessaires après une concertation avec l'équipe municipale.

Ce délai supplémentaire permettra d'organiser la remise des clés en début de WE, l'état des lieux en fin de WE et la gestion des réservations.

Tous les conseillers sont alors d'accord pour ce report.

M. le Maire propose toutefois de délibérer sur des nouveaux tarifs de location :

- Maintien du tarif existant pour les habitants de Mauchamps : 250€ / WE
- Maintien du tarif pour les associations de Mauchamps : gratuit un WE/an
- Nouveau tarif pour les extérieurs : 750€/WE (avec un maximum de 5 locations annuels)
- Nouveau tarif pour la location en semaine : 200€/j sans la cuisine (+100€/j avec la cuisine)

M. le Maire procède ensuite au vote de cette proposition. Avec 11 voix pour, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15/ QUESTIONS DIVERSES

Les questions ont portées sur la location de la salle et l'augmentation du taux d'imposition voté par la communauté de communes.

La séance est levée à 22h30.